

## 3ème Salon International Audiovisuel “Città di Garda”

Patronage FIAF **15AVF04** – FIAP **2015/231**



### Règlement

#### 1. Généralité

Le concours vise à promouvoir et à récompenser la culture de l'audiovisuel de qualité, une discipline photographique particulièrement créative et complète.

Le concours est ouvert aux auteurs d'audiovisuels numériques du monde entier, qu'ils soient ou non membres d'un club ou d'une fédération. L'«auteur» c'est la personne (ou groupe) qui a produit l'audiovisuel ou a personnellement supervisé la production en utilisant la contribution des autres et qui prend soin de le présenter à la compétition. Toutes les œuvres envoyées seront vues par le jury officiel. Aucune présélection n'est organisée. Le jury officiel déterminera les acceptations, les trois premiers prix et toute autre récompense ou prix spéciaux, à sa discrétion. Le jury juge l'audiovisuel et non l'auteur.

#### 2. Définition de l'audiovisuel

L'Audiovisuel est une présentation qui combine les images et les sons (y compris les textes parlés) même si **l'image photographique est sa principale caractéristique, des inserts vidéo sont admis (partiellement ou totalement occupant l'écran), à condition que cet apport donne un complément à l'image photographique mais qu'il ne prenne une place prépondérante dans l'ensemble de l'œuvre.** La synergie entre les images et la bande son est laissée à la créativité des auteurs, le travail doit être harmonieusement intégré.

**Le sujet est libre.** Chaque audiovisuel sera évalué par le jury sans distinction de catégorie.

#### 3. Caractéristiques des AVs

**Chaque auteur peut soumettre jusqu'à trois œuvres : la durée maximale de chaque audiovisuelle ne doit absolument pas dépasser 12 '.** Les œuvres doivent avoir été réalisées au cours des trois dernières années (2012 inclus). Il n'est pas autorisé de reconstruire des audiovisuels argentiques en version numérique. Les Audiovisuels avec un texte parlé doivent obligatoirement être accompagnés d'un résumé en anglais, ou français, ou italien. L'auteur peut fournir également un résumé dans une seule langue. Dans ce cas, l'organisation assurera un résumé avec la meilleure traduction possible dans d'autres langues pour faciliter la compréhension du public et du jury. Il décline toute responsabilité quant à une éventuelle distorsion de la signification du texte de l'auteur.

#### 4. Les frais d'inscription

- € 15,00 **pour chaque œuvre** présentée par les membres de la FIAF ou tout membre adhérent à la FIAP (certifié sur la fiche d'inscription)
- € 18,00 **pour chaque œuvre** présentée pour les non-membres.

Le paiement des frais de participation devra être effectué à son choix par une des suivantes façons mandat-poste au profit de « Gruppo Fotografico Lo Scatto-Garda » avec les coordonnées suivantes IBAN IT 22 D 08315 59460 000010008231 codice BIC CCRTIT2TE01

- cheque bancaire à l'ordre « Gruppo Fotografico LO SCATTO Via S. Francesco d'Assisi 3/5 37016 GARDA (VR) »
- PAYPAL [gf.loscatto@gmail.com](mailto:gf.loscatto@gmail.com)

## 5. Jury international

Le jury est composé de trois personnes (par ordre alphabétique)

- De Francesco Lorenzo AV-BFI – Directeur du Service Audiovisuel FIAP – Membre du CD du Département AVI FIAF
- Merlak Fulvio –EFI AFIAP Président d'honneur FIAF et responsable du Département Manifestations de la FIAF
- Pivari Andrea – membre de l'équipe locale

Le jugement final de la compétition par le Jury aura lieu aux dates indiquées dans le calendrier, sur une base confidentielle pour les projections publiques.

Les membres du jury et de leur famille ne sont pas admis au concours.

Le jury regardera les montages envoyés durant les séances de projection publique. Si le nombre d'AVs reçus ne permet pas de tous les projeter durant les séances publiques, ils seront alors visionnés au préalable, afin que le jury détermine le choix de projection. Le jury peut demander à voir plusieurs fois quelque AVs lors du débat sur l'audiovisuel pour les prix.

## 6. Calendrier

**Date limite d'inscription: 1er mai 2015 (certifié par la date d'envoi ou du file transfer)**

Projections du mardi 26 mai au mercredi 27 mai 2015 au « Palazzo Pincini Carlotti » - via Rudini Carlotti 5 - Garda (Verona)

Proclamation du palmarès – mercredi 27 mai 2015 à 21:00 h - au « Palazzo Pincini Carlotti » Envoi des diplômes et du catalogue dans le délai d'un mois à partir de la fin de la compétition

## 7. Organisation

Le concours est organisé par l'Equipe photo « Lo Scatto - BFI » de Garda (Verona). Elle a en charge :

- l'envoi du règlement qui sera fait exclusivement par e-mail aux auteurs et par les moyens prévus par le patronage des Fédérations
- l'annonce du concours et les fiches d'inscription à publier sur le site FIAF <http://www.fiaf.net/diaf>
- la réception de tous les documents requis (point 8) qui peut être faite :

Par internet à l'adresse : [Garda2013@gmail.com](mailto:Garda2013@gmail.com)

Par la poste à : Fotoclub Lo Scatto BFI presso BAR Riviera - via S. Francesco 3/5 37016 Garda VR

- l'envoi du catalogue du concours à tous les participants en format pdf via Internet ou sur demande en version papier.

**A l'équipe organisatrice est déléguée la décision unique et définitive du rejet des œuvres qui ne sont pas conformes aux exigences techniques et administratives décrites ci-dessus : en particulier, sur la fiche d'inscription, le nom des auteurs de tous les intervenants (Idée - création / photographie / Bande son/ assemblage / montage audiovisuel). Ces mentions doivent être cohérentes dans tous les documents (fiche, - affiche – titres contenues dans les Audiovisuel). L'auteur de la réalisation, à tout égard, est le titulaire de l'œuvre pour les statistiques de la Fédération et de la conformité à la réglementation.**

Le règlement complet du concours, la fiche d'inscription et la fiche FIAP pourront être téléchargé / compilé à partir du site <http://www.fiaf.net/diaf/>

Pour informations écrire à [Garda2013@gmail.com](mailto:Garda2013@gmail.com)

## 8. Présentation des œuvres

L'auteur devra envoyer:

1. La fiche d'inscription signée
2. copie du paiement
3. Une photo format passeport de l'auteur en format électronique (10x15 en 300 dpi)

pour **chaque** Audiovisuel inscrit

4. la fiche FIAP de l'AV signée
5. Affichette illustrée de l'œuvre en format paysage contenant le titre et le nom de l'auteur en format jpg 20x30 cm à 300 dpi

5. le fichier de l'Audiovisuel à son choix

- **type de fichier EXE** (exécutable) :

Travailler dans une taille maximale de 1920 pixels sur le côté le plus long

- **type de fichier MP4** :

compression H.264 – 1080p/25fps

**Ne seront pas acceptés:**

- 1) les Audiovisuels nécessitant des logiciels supplémentaires ou ayant des paramètres spéciaux
- 2) les audio-visuels nécessitant l'utilisation personnelle par l'auteur
- 3) Les audiovisuels d'avant 2012 ou des reprises d'audiovisuel argentique d'avant 2012. L'auteur déclare sous sa responsabilité la date de production, celle-ci pourra être vérifiée par l'organisation et par le Jury.

Il est recommandé d'envoyer tout le dossier dans un fichier compressé à : [Garda2013@gmail.com](mailto:Garda2013@gmail.com) via des systèmes de transfert de fichiers librement disponibles sur Internet (comme [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com)), y compris fiche d'inscription, la fiche FIAP signés et scannés.

**Pour des envois par poste** l'adresse est :

Gruppo fotografico "Lo Scatto " BFI  
c/o Presidente Felisi Massimo  
Via S. Francesco d'Assisi 3/5  
I-37016 GARDA VR

## 9. Prix

**1<sup>er</sup> prix - Médaille d'or FIAP**

**Séjour de 3 nuits (long week-end) à Garda - Hotel trois étoiles ou plus**

**2<sup>e</sup> prix - Médaille d'argent FIAP**

**Séjour de 2 nuits (week-end) à Garda - hôtel trois étoiles ou plus**

**3<sup>e</sup> prix - Médaille de bronze FIAP**

**Séjour de 3 nuits (long week-end) à Garda - hôtel trois étoiles ou plus**

**4<sup>e</sup> prix - Médaille d'or FIAF**

**5<sup>e</sup> prix - Médaille d'argent FIAF**

**6<sup>e</sup> prix - Médaille de bronze FIAF**

**Prix spécial offert par l'Equipe Allemande "AV-Dialog"** au Diaporama avec la meilleure histoire sans texte ou avec a petit texte Anglais.

Diplômes d'acceptation

D'autres prix pourront être mis a disposition par l'organisation ou par les sponsors

Les séjours sont prévus pour le gagnant ainsi que son conjoint ou compagne en chambre simple ou double, demi-pension.

## 10. Droit d'auteur

Les Audiovisuels inscrits au Concours doivent être libres de tout droit de propriété artistique ou autre détenus par des tiers: les auteurs sont entièrement responsables.

## 11. Consentement aux projections

Avec la signature de la fiche d'inscription les auteurs donnent leur consentement à la projection des AVs lors de manifestations audiovisuelles publiques liées au programme du Concours et à pouvoir utiliser les données de l'auteur pour toute publication

## 3ème Salon International Audiovisuel "Città di Garda"

Patronage FIAF **15AVF04** – FIAP **2015/231**



### Fiche d'inscription

#### Joint à la fiche d'identification de l'AV FIAP

Nom, Prenom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ email \_\_\_\_\_

Titre AV 1 \_\_\_\_\_

Titre AV 2 \_\_\_\_\_

Titre AV 3 \_\_\_\_\_

Equipe photo \_\_\_\_\_

Fédération Nationale \_\_\_\_\_

Numéro de la carte d'inscription \_\_\_\_\_

Comment soumettre frais d'inscription : par \_\_\_\_\_

Je certifie que j'ai lu les règles du 3ème International Audiovisuel "de la ville de Garda" et que j'accepte dans sa totalité le contenu et exprès le point 10 du règlement – Droit d'auteur

L'auteur autorise la G.F. Lo Scatto de Garda du traitement des données à caractère personnel pour l'administration de la compétition

Signature pour acceptation \_\_\_\_\_